

ACTION DE SENSIBILISATION COLLECTIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Qui est concerné ?

Ces actions ciblent tous les professionnels employeurs comme salariés

Comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise.

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux, du risque chimique, du risque routier ou encore réalisation d'un document unique d'évaluation des risques, ... Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du service de prévention et de santé au travail abordent également les solutions de prévention existantes en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre SPSTI) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnel et le partage des cas concrets. A l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisations ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins sur une problématique rencontrée ou sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.

Pourquoi faire ?

SENSIBILISER aux enjeux de prévention des risques au travail.

ENCOURAGER les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.

ABORDER des situations concrètes et des cas pratiques autour de la prévention des risques en entreprise.

PARTAGER son expérience avec d'autres professionnels à travers des formats d'animation collectifs.

CONSEILLER l'employeur sur la prévention des risques dans l'entreprise et l'aider à établir un plan d'action de prévention.

